

Politique de voyage de la FCE : Pandémie

Règlement:

Suivre les mises en garde émises par le Ministère des Affaires étrangères (MAECI). Si les règlements du COC (Comité olympique canadien) ou ANP (À Nous le Podium) supplantent ceux du MAECI, il faut alors se conformer à ceux du COC/ANP.

Règlement adopté le 9 mai 2009.